

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 A L.123-18, R.123-3 A R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 4 aérogénérateurs

PETITIONNAIRE : S.A.S. CE RENFR 460 (groupe TotalEnergies Renewables France) - siège social : 74 rue du Lieutenant De Montcabrier – 34500 BEZIERS)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : VRIGNY

DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

35 jours consécutifs, **du jeudi 9 avril 2026 à 10h00 au mercredi 13 mai 2026 à 12h00**

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, **sera consultable :**

- sur support papier à la mairie de VRIGNY, aux jours et heures d'ouverture au public
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Services aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations sur le dossier pourront être sollicitées auprès de M. Alexis CARRE (société TotalEnergies Renewables France)

- courriel : alexis.carre@totalenergies.com - tél : 06.01.26.05.02

La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans est composée comme suit :

- Président : M. Pascal GALLON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite
- Membres : M. Michel VERNAY, directeur d'école en retraite
M. Serge DALLAS, géologue – directeur ressources minérales en retraite

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites **à la mairie de VRIGNY :**

- ☐ le jeudi 9 avril 2026 de 10h00 à 12h00
- ☐ le vendredi 17 avril 2026 de 14h00 à 17h00
- ☐ le samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- ☐ le mardi 28 avril 2026 de 16h00 à 18h00
- ☐ le lundi 4 mai 2026 de 9h00 à 12h00
- ☐ le mercredi 13 mai 2026 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions :**

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de VRIGNY,
- par courrier à l'attention de la commission d'enquête adressé à la mairie de VRIGNY (1 place de l'Église - 45300 VRIGNY) afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- **par voie électronique : sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/7191/> ou par courriel adressé à enquete-publique-7191@registre-dematerialise.fr** ; l'ensemble des contributions reçues par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de VRIGNY, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.